

—Pour vous, mon cher, ce n'est que cent francs.

—Ah ! c'est plus raisonnable. . . . Mais comment se fait-il que. . . . Il y a huit jours, je vous en offrais cent-cinquante francs. . . .

—N'importe ! vous voyez que je suis accommodant pour vous, agissez de même à mon égard. Vous êtes électeur, je suis candidat. . . .

—Ah ! je comprends !

—Je, puis donc compter. . . .

—C'est moi qui vais compter le prix de vos deux cochons. ”

Ceci conclu, le bruit se répandit bientôt que M. de Lamothe, devenu moins exigeant, livrait ses porcs à 100 fr. pièce. Les charcutiers et les bouchers se présentèrent en foule. Le premier qui fut introduit dit : “ Je vous en prends un ; voici vos 100-fr.

—C'est 200.

—Comment 200 ? vous avez livré à M. un tel pour 100 fr.

—C'est différent. . . . Combien payez-vous d'impôts ?

—Quatre-vingt-quinze francs.

—En ce cas, vous n'aurez pas mes cochons à moins de deux cents francs. ”

Au second boucher M. de Lamothe donna un porc pour cent francs, parce que celui-là payait le cens voulu. Il en résulta que les amateurs ayant découvert le secret motif des concessions faites par M. de Lamothe sur les prix, ne se présentaient en personne qu'autant qu'ils étaient électeurs. Sinon, ils priaient un censitaire de leur connaissance d'acheter pour eux, et chaque fois le candidat faisait un rabais de cent francs, et vendait ainsi son bétail à vil prix en vue d'acquiescer des suffrages.

Notre correspondant ne nous dit pas le nombre des porcs aliénés de cette manière. Toujours est-il que c'est sur le porc que M. de Lamothe avait fondé ses espérances d'élection. Les cochons ont été, de concert avec l'administration, d'ardens propagateurs de sa candidature.

On ne saurait affirmer si tous les acheteurs de porcs ont voté pour M. de Lamothe ; il est même probable que beaucoup lui auront joué ce qu'on appelle vulgairement un pied-de-cochon. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au scrutin il a obtenu cinquante-six suffrages provenant soit de cochons, soit de fonctionnaires.

On assure, mais nous ne saurions l'affirmer, qu'un électeur avait mis une saucisse dans l'urne.

Calculez pourtant ce qui aurait pu advenir si le candidat ministériel avait eu quelques porcs de plus à mettre dans le commerce. Avec cinquante cochons il a eu cinquante-six voix ; avec le double il en aurait eu cent douze. Il n'a donc réellement manqué son élection que de quelques cochons.

Il résulte de cet incident une importante moralité : c'est que le cens électoral, qui donne en France tant de droits superbes, tels que ceux—constitutionnels, de nommer députés et municipaux,—contingens, de recevoir la croix-d'honneur et des poignées de main, d'avoir des bourses pour ses enfants et des bureaux de tabac pour tous les siens,—donne, en outre, dans l'arrondissement de Brioude, le droit non moins précieux d'acheter les porcs à moitié prix. Il est tel électeur qui, dans cette circonstance, aurait pu, en une seule journée, par la puissance de sa voix, donner un député à la France et un cochon à son garde-manger.—(Le Charivari.)

Un de nos amis qui est plus jeune, mais moins beau que l'antique, et dont la physionomie, labourée par la petite vérole, rappelle assez l'aspect du moëllon piqué, eut dernièrement la fantaisie de se faire faire un gilet rouge, mais rouge à désespérer feu la *Vraie République* dans sa tombe.

—Pourquoi diable prends-tu un gilet aussi voyant ? lui demanda-t-on.

—C'est pour que les femmes me voient de loin.

—Imbécile ! si elles te voient de loin, tu ne pourras plus les approcher.